RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 19

Engagement n° 19 (demandé par UC)

Fournir la carte géographique du Québec et identifier l'endroit qui sépare le sud et le nord pour l'application du tarif DT; indiquer la dernière date de modification de la carte.

Réponse à l'engagement n° 19 :

Le tableau E-19 présente les zones où la température de transfert du tarif DT est de -15°C. En dehors de ces zones, la température de transfert est de -12°C. Ce tableau a notamment été déposé en réponse à la question 7.8 de la demande de renseignements n° 1 de la FCEI dans le cadre du dossier R-3864-2013. Il est à noter que ces zones sont les mêmes depuis l'introduction du tarif DT en 1987.

Tableau E-19 :
Zones où la température de transfert du tarif DT est de -15°C

Le Noroît (Rouyn-Noranda, Val-d'Or, LG-2/Nemiscau)
Le nord de la région de Lanaudière
Les Hautes-Laurentides
La Haute-Mauricie
De St-Féréol-des-Neiges à la rivière Saguenay
Le Saguenay
La Côte-Nord
Les Îles-de-la-Madeleine
Le Bas St-Laurent et la Gaspésie[1]

[1] Sauf les municipalités limitrophes (accès direct) au fleuve ou à la Baie des Chaleurs, de St-Fabien à la rivière Cascapédia.

Les clients désirant adhérer au tarif DT qui voudraient connaître la température de transfert applicable à leur région peuvent communiquer avec Hydro-Québec pour s'en informer. Par ailleurs, une vidéo explicative du tarif DT qui peut être visionnée sur le site internet d'Hydro-Québec[1] présente une carte géographique détaillant la température de transfert de certaines villes du Québec.

[1] http://www.hydroquebec.com/residentiel/comprendre-la-facture/tarification/tarifs-residentiels-d-electricite/tarif-dt/.